



Ma commune m'informe

Jeudi 11 juin 2009 - N°403



Site de Chimay : tous les numéros de « Ma commune m'informe » de l'année sont disponibles sur notre site :
www.ville-de-chimay.be (page des news)

E-mail : fabien.bachelart@publilink.be

CHIMAY

CHIMAY

Chimay - Zone Bleue

Le plan de stationnement de Chimay, rappelez-vous, avait été mis en place il y a un an.

Depuis lors, les forces de police, se sont contentées simplement de rappeler la chose aux automobilistes distraits.

Les infractions le plus souvent constatées concernaient :

- le dépassement de la durée de stationnement (celle-ci figure cependant sur les panneaux qui ont été apposés) ;
- l'absence de disque ;
- les fausses données y figurant ;
- ou encore la modification des données sans déplacement du véhicule.

La période de tolérance est à présent terminée et, à partir du 1^{er} juillet prochain, ces infractions feront l'objet d'une amende systématique de 15€ somme qui devra être versée dans les 30 jours sur le compte de l'administration communale.

La Ville de Chimay compte sur l'entière collaboration de tous les citoyens.

Ce plan de stationnement répond en effet aux souhaits tant des automobilistes que des commerçants.

Manifestations prochaines importantes dans la cité Princièrè :

- Samedi 20 juin : Fête de Musique.
- Dimanche 28 juin : Fête de la Principauté à partir de 11h avec à **23h un grand feu d'artifice au Château.**
- Dimanche 12 juillet : Foire Franche produits du terroir et de l'artisanat de 10h à 19h.

Cercle Horticole de Bourlers.

Conférence annoncée : le 21 juin 2009 à 13h45 à l'école communale de Bourlers.

Sujet : Culture des choux et leur utilisation (choucroute...). Par Mr. Wasterlain.

Ville de Chimay

Province de Hainaut

Arrondissement judiciaire de Charleroi

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Extension du parc d'activités économiques de Baileux

Le collège communal informe la population que le dossier de l'extension du Parc d'activités économiques de Baileux sis sur l'ex commune de Baileux a été déposé par la Direction de l'Équipement des Parcs d'Activités (DEPA) en conformité au Décret du 11 mars 2004.

Le dossier peut être consulté au bureau du **Service de l'Urbanisme de la Ville de Chimay**, situé rue de la Soque, n°12 à 6460 CHIMAY (060/210.292) du **10 juin 2009** au **10 juillet 2009** inclus de **8h00 à 11h00** et de **13h00 à 16h00** (ou sur rendez-vous) tous les jours ouvrables.

Les réclamations et observations sont adressées au collège communal, 13 Grand'Place à 6460 CHIMAY, par recommandé, pendant la durée de l'enquête publique (**du 10 juin 2009 au 10 juillet 2009**) conformément à l'alinéa 2 de l'article 5 du Décret du 11 mars 2004.

La Secrétaire Communale,
(s) J. Van Tongelen

Le Bourgmestre,
(s) D. Danvoye